



Seconde générale Option
Culture et pratique de la danse
« Jazz » 6 heures
au Lycée Jean-Baptiste Corot
avec le Conservatoire de Douai

Présentation du lycée Corot

Un établissement qui allie histoire et modernité

L'établissement a été fondé par des bénédictins anglais en 1608 (certains bâtiments sont inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques) et est doté d'équipements modernes : salles de sciences rénovées, laboratoire de langues, salle pupitre, parc informatique important, centre de documentation et d'information, tableau interactif, d'un restaurant scolaire et d'un internat de 110 places.

L'internat constitue une opportunité pour les élèves éloignés du lycée Corot de poursuivre leur scolarité et leur passion en même temps.

Un lycée riche de ses partenariats

Le lycée Corot entretient des relations privilégiées avec le Conservatoire, l'Hippodrome, le musée de la Chartreuse de Douai.

Un partenariat avec l'Institut d'Etudes Politiques de Lille (Sciences Po Lille) et l'IMT de Douai.

L'association des anciens élèves et des parents d'élèves.

Des sorties culturelles et des rencontres sportives, des participations à des concours, des challenges.

Des échanges avec les pays étrangers : Allemagne, Angleterre, Espagne, Italie, Etats-Unis.

La Seconde générale Option Culture et pratique de la danse « Jazz » 6h



Les enseignements

Enseignements communs	Nombre d'heures par semaine
Français	4h
Histoire-géo	3h
Enseignement moral et civique	18h/an
LV1 (anglais) et LV2 (allemand, espagnol, italien)	5h30
Mathématiques	4h
Physique Chimie	3h
Sciences de la Vie et de la Terre	1h30
EPS	2h
Sciences Économiques et Sociales	1h30
Sciences Numériques et Technologie	1h30
Accompagnement Personnalisé	<i>En fonction des besoins des élèves</i>

Enseignement optionnel « culture et pratique de la danse Jazz »	Nombre d'heures par semaine
Avec le Conservatoire	3h
Avec le lycée Corot	3h

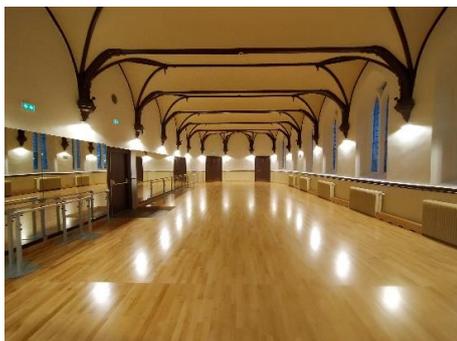
La Seconde générale option « Culture et pratique de la Danse Jazz » avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Douai

La Seconde générale option Culture et pratique de la danse « Jazz » a ouvert en 2022, en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Douai. Les élèves doivent être obligatoirement inscrits au Conservatoire de Douai.



Le lycée Corot dispose de son propre studio de danse dans l'enceinte du lycée.

Le studio de danse répond au cahier des charges du Centre National de la Danse (plancher, sol, miroir, barres de danse...).



Les élèves suivent les enseignements communs et les enseignements de l'option en Danse « Jazz » répartis

entre « Culture de la danse » et « Pratique de la danse Jazz ».

Ces enseignements sont partagés entre le Conservatoire de Douai et le lycée Corot. A ces heures, s'ajoutent des enseignements complémentaires en cours du soir assurés par le Conservatoire de Douai.

L'enseignement optionnel « Culture et pratique de la danse Jazz ». Pour Qui ?

L'option Culture et pratique « Danse Modern' Jazz », appelée aussi « Jazz » s'adresse aux élèves ayant déjà une pratique de la danse en Conservatoire, en structure municipale, associative ou école privée.

Les élèves peuvent avoir une pratique en danse Jazz, en danse classique ou en danse contemporaine.



Les modalités d'admission en classe de Seconde générale option « Culture et pratique de la danse « Jazz »

Les familles sont invitées à prendre contact avec le lycée Corot et le Conservatoire de Douai. Il ne faut pas attendre la décision définitive de l'orientation prise par l'établissement d'origine en fin d'année scolaire, mais signaler cette candidature :

- Au Professeur Principal de la classe
- Au Professeur d'EPS
- Au Proviseur du lycée
- Au Psy EN de l'établissement.

Deux dossiers de candidature sont à télécharger, l'un sur le site du Conservatoire de Douai, l'autre sur le site du lycée Corot et à retourner au Conservatoire et au lycée Corot.

Il est important que le Conservatoire de Douai puisse vous faire parvenir en temps utile les renseignements concernant le dossier de candidature. Vous êtes invité/e à prendre contact

Avec le Conservatoire :

M. Jean-Christophe BOUX,
Directeur-adjoint :
✉ jcboux@ville-douai.fr
☎ 03 27 88 79 74
87, rue de la Fonderie
59500 DOUAI

Mme Frédérique Despature,
Responsable du département danse :
✉ frededesp@gmail.com

Avec le Lycée Corot :

✉ ce.0590064z@ac-lille.fr
<https://corotdouai.etab.ac-lille.fr/>
☎ 03 27 71 81 20
secrétariat de M. le Proviseur

M. Jérémy Delahaye
Responsable de l'option « Culture et pratique de la danse »
✉ jeremy-philippe.delahaye@ac-lille.fr

L'admission en option « Culture et pratique de la danse jazz » est prononcée dans les conditions suivantes :

Pour les danseurs, des tests de niveau et de potentiel seront organisés au studio de danse du lycée Corot.

Ces tests consistent à assister à une séance de cours en danse Jazz pendant laquelle le niveau, les aptitudes et le potentiel des danseurs seront évalués par des professeurs de danse.

Les bulletins scolaires seront examinés.

Le Directeur du Conservatoire et le Proviseur du lycée Corot définissent conjointement la liste des élèves admis. L'admission est conditionnée par une décision d'orientation en première S2TMD par le Proviseur du lycée.

Une notification est envoyée à la famille, à l'établissement d'origine du candidat et aux services académiques début juin.

Le Proviseur prend la décision définitive d'orientation et organise la saisie informatique des vœux.

Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale affecte l'élève. La notification définitive d'affectation est communiquée par l'établissement d'origine fin juin, début juillet.

L'inscription au lycée Corot se fait début juillet.

Les poursuites d'études :

À l'issue de la classe de Seconde générale option « Culture et pratique de la danse Jazz », les élèves peuvent s'orienter en :

- Première technologique Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse (S2TMD), spécialité « danse Jazz » (11h) ;
- Première générale en choisissant les trois enseignements de spécialité ;
- Première technologique.

Les bacheliers S2TMD peuvent poursuivre par exemple en Licence Danse à l'Université Lille 3. Certaines universités sont en partenariat avec des pôles supérieurs permettant de préparer un diplôme national supérieur professionnel de danse (DNSP) en même temps qu'une licence, au sein d'un pôle d'enseignement supérieur artistique.



Les débouchés professionnels :

Secteurs audiovisuel, cinéma, spectacle vivant, enseignement,

Association culturelle ou de loisirs, Cabaret - Compagnie artistique (théâtre, danse, arts de la rue, ...) - École d'enseignement artistique et conservatoire - Parc de loisirs - Salle de spectacles - Société de production audiovisuelle, cinématographique - Société de production de spectacles.

L'INTERNAT

Présentation :

L'internat permet d'accueillir les élèves du lundi soir au jeudi soir. Les valises sont déposées au casier dès le lundi matin (7h45) jusqu'à l'ouverture des chambres le soir à 20h00 et peuvent être reprises jusqu'au vendredi à 18h (suivant la fin des cours des élèves). L'internat compte 125 places et est divisé en 7 dortoirs.

Chaque année, des sorties culturelles se déroulent à l'internat au cinéma, au bowling, à la scène nationale TANDEM qui propose au lycée Corot un programme culturel susceptible d'intéresser les élèves internes. Les spectacles sont variés avec du théâtre, de la danse, de la musique. Ils trouvent des échos dans les cours et plus largement dans l'actualité. Les internes choisissent les spectacles où ils veulent aller et sont accompagnés à l'hippodrome de Douai pour profiter de ces soirées culturelles offertes par le lycée.

A titre indicatif, le forfait d'internat est de moins de 1 500 euros à l'année, soit 9,67€ par nuit pour la nuit et les trois repas. Des aides peuvent être accordées aux familles par l'établissement selon les situations financières des familles.

Aménagement des locaux :

Les chambres d'un à deux lits sont aménagées pour chaque élève avec une table de chevet, une armoire, un bureau, des étagères et un lavabo.

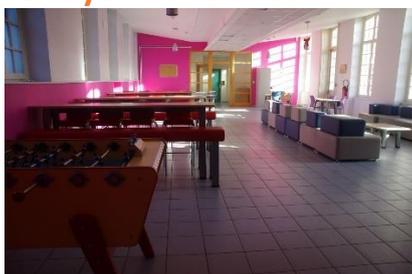


L'étude :



Les élèves ont un créneau d'études en salle obligatoire de 17h15 à 18h45 sous la surveillance d'un maître d'internat pouvant les accompagner dans leur travail scolaire. De 20h à 21h/21h30 (selon les niveaux de classe), un créneau d'études en chambre est prévu, où les élèves travaillent à leur bureau. Chaque dortoir possède également une salle de travail avec des ordinateurs.

Le foyer des élèves :



Le foyer de l'internat est ouvert de 19h15 à 20h ainsi que le

Mercredi après-midi pour les élèves souhaitant s'y détendre grâce aux aménagements tels que la télévision, des jeux de société, des tables de tennis de table, un baby-foot. Des soirées spéciales peuvent y être organisées plusieurs fois dans l'année.

Le restaurant scolaire



Les élèves internes sont accueillis au réfectoire le matin pour le petit-déjeuner de 7h15 à 7h55 du mardi au vendredi matin. Le midi, le réfectoire est ouvert dès 11h30. Pour le dîner, les internes se restaurent de 18h45 à 19h15. Les élèves internes ont l'obligation de se restaurer au sein du lycée (sauf cas exceptionnel signalé par un mot des parents). Un système de pointage est organisé pour vérifier leur présence.

Déroulement d'une journée à l'internat :

Matinée :

-6h45/7h00 : réveil des internes, douches...

-7h10 : ouverture des portes des dortoirs, des casiers et du réfectoire pour le petit-déjeuner

-7h30 : fermeture des dortoirs

-7h55 : fermeture du réfectoire

-8h00 : fermeture des casiers et début des cours

Soirée :

-17h15: début de l'étude en salle ou cours du soir en danse au CRR

-18h45: fin de l'étude et ouverture du réfectoire -19h15: quartier libre dans la cour, le foyer ou les box

-20h00: montée dans les dortoirs et études dans les chambres

-21h00: fin de l'étude pour les secondes, quartier libre (douches,...)

-21h30: fin de l'étude pour les premières et terminales, quartier libre (douches,...)

-22h00: extinction des feux pour les secondes (21h30 le lundi)

-22h30: extinction des feux pour les premières et terminales (22h00 le lundi)



Contacter le lycée :

Lycée Jean-Baptiste Corot

133 Rue St Vaast
BP 90810
59508 Douai Cedex

☎ 03 27 71 81 20

✉ ce.0590064z@ac-lille.fr

Site Internet :

<https://corotdouai.etab.ac-lille.fr/>

Contacter le Conservatoire :

M. Jean-Christophe BOUX
Directeur-adjoint :

✉ jcboux@ville-douai.fr

☎ 03 27 88 39 14

87, rue de la Fonderie - 59500 DOUAI

☎ 03 27 88 79 74